



Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :

Si vous désirez communiquer avec un membre du personnel de l'école, il est préférable d'utiliser le système des boîtes vocales et de laisser un message à la personne concernée. Tout changement de coordonnées (adresse, no de téléphone...) doit être signalé au secrétariat.

**SCOLARISATION** : 418-652-2104, poste 2930 Shirley Galeuzzi, Secrétaire

**RÉADAPTATION** : 418-529-9141, poste 4444 Suzanne Michaud, Secrétaire

**À NOTER** : Tous les parents sont les bienvenus à l'école. Toutefois, pour des raisons évidentes de sécurité, nous demandons aux visiteurs et aux parents de se présenter au secrétariat dès leur arrivée à l'école. C'est la même procédure lorsque vous venez chercher ou reconduire votre enfant en cours de journée. **Prenez note que le stationnement est payant**, à l'exception des jours accordés aux rencontres de parents.

## HORAIRES

- **Préscolaire et primaire**  
A.M. : 8 h 30 à 11 h 14  
P.M. : 12 h 29 à 15 h 13
- **Secondaire**  
A.M. : 8 h 30 à 12 h 03  
P.M. : 13 h 33 à 15 h 13



## TEMPÊTE ET FERMETURE D'ÉCOLE

- **En cas de TEMPÊTE** : La direction générale de la Commission scolaire des Découvreurs envoie un courriel à tous les parents. Consultez le site internet : [www.csdecou.qc.ca](http://www.csdecou.qc.ca) et les pages Facebook et Twitter de la Commission scolaire. La CSDD émet aussi un communiqué officiel aux médias d'information (radio et télévision).
- **En cas de FERMETURE** : Il est possible que l'école ferme pour toute autre raison (problème ou bris quelconque) et que les élèves doivent retourner à la maison en cours de journée. La direction rejoint alors chaque famille pour les informer de la situation afin qu'elle prévienne d'accueillir leur enfant à la sortie de l'autobus. D'où l'importance en cas d'urgence que les informations sur votre enfant soient à jour.



## ABSENCES

- Veuillez laisser un message sur la boîte vocale de la secrétaire de l'école avant 8 h 30 en mentionnant **le nom de votre enfant, le nom du titulaire et le motif** de son absence (rendez-vous, maladie...). S'il n'y a pas eu d'appel téléphonique d'un parent, la secrétaire devra rejoindre ce dernier et s'informer du motif de l'absence.
- **Si votre enfant est malade le matin, il doit rester à la maison.**
- Si votre enfant présente une maladie contagieuse (varicelle, rougeole, poux,...), la secrétaire de l'école (418-652-2104) et l'infirmière doivent en être informées (418-529-9141 postes 4102 ou 4106).
- Si votre enfant ne prend pas le transport scolaire, **veuillez en informer le chauffeur et la secrétaire de l'école.**



## MALADIES

- Compte-tenu de la santé précaire de certains élèves, lorsque votre enfant présente un état grippal (même sans présence de fièvre), S.V.P. nous vous demandons de **garder votre enfant à la maison.**
- Vous devez venir chercher votre enfant, dans un délai raisonnable, s'il présente les symptômes suivants :
  - Fièvre ou que son état général est diminué;
  - Vomissements ou diarrhée;
  - Maladie contagieuse (varicelle, gastro, etc.);
  - Si l'infirmière considère que l'état de votre enfant nécessite qu'il soit gardé à la maison ou vu par un médecin.
- Si votre enfant est victime d'un accident important au cours de la journée, nous communiquerons avec vous pour vous informer de son état et si vous devez venir le chercher.
- Si vous ne pouvez pas vous rendre disponible, nous serons dans l'obligation de reconduire votre jeune à l'hôpital, en transport ambulancier (à vos frais), ou en taxi adapté (à vos frais).



## MÉDICATIONS

- Vous devez faire parvenir un profil pharmacologique complet et à jour. Tout changement de médication doit être signalé aux soins infirmiers.

- Si votre enfant prend des médicaments, nous exigeons que cette médication soit bien **identifiée et préparée** dans les alvéoles (« dispill ») par votre pharmacien.
- Lors des sorties à l'extérieur de l'école, la médication de l'élève sera préparée et distribuée en collaboration avec les soins infirmiers et la titulaire du groupe.

## ALLERGIES

- Si votre enfant souffre d'allergies particulières, il est très important d'en informer son infirmière et la titulaire.



## DINER

Voici quelques recommandations pour faciliter l'heure du diner de votre enfant :

### Contenant

- Utiliser une boîte à lunch thermos identifiée au nom de l'enfant et appropriée (conservation des aliments), ainsi que des plats de plastiques avec couvercles hermétiques.
- **Éviter** les sacs de papier ou de plastique, les contenants de verre et les aliments congelés.

### Contenu

- Prévoir tout le matériel nécessaire et bien l'identifier au nom de l'élève (ustensiles, verre, assiette, serviettes de table, débarbouillette mouillée, bavoir, adaptations...).
- Seules les collations santé sont autorisées à l'école (fruits, légumes, fromage, smoothie »...). Les bonbons sont interdits (sauf pour activités spéciales) de même que les barres tendres et les produits contenant des noix, en raison des allergies.
- Tenir compte des textures recommandées pour votre enfant lors de la confection des repas.

\*\*\* L'entretien de la boîte à lunch et de la vaisselle doivent se faire au quotidien.

## CODE VESTIMENTAIRE

L'école Madeleine-Bergeron favorise le développement optimal de l'autonomie des élèves notamment durant l'habillage. Le port de vêtements propres, respectueux et bien identifiés est toujours de rigueur. **À NOTER** : le parent est responsable de mettre les **orthèses** à son enfant le matin.

- Voici quelques suggestions quant aux vêtements adaptés à leurs besoins :
  - Vêtements amples
  - Manches raglan



- Pantalon avec élastiques
  - Fermeture à glissière avec anneau
  - Bandes velcro
  - Mitaines (plutôt que des gants)
  - Bottes assez grandes pour orthèses
- ÉVITER les bottes à lacets, les vêtements d'une pièce.

\*\*\*Nous vous invitons à consulter l'ergothérapeute de votre enfant pour de plus amples informations concernant les vêtements adaptés.

- Les vêtements qui ne sont pas permis :
  - Camisole à fines bretelles
  - Jupes, chandails et shorts d'été trop courts
  - Vêtements avec messages violents et à caractère sexuel
- Le port de casquette est interdit à l'intérieur de l'école.

#### UTILISATION DES TECHNOLOGIES

- Tout utilisateur des ressources informatiques doit se confirmer au code de conduite établi par la Commission scolaire.

Pour de plus amples informations et pour suivre l'actualité de la vie à l'EMB : consulter le site de l'école : <http://www.csdecou.qc.ca/madeleinebergeron/>.



Merci de votre collaboration!

Maxim Pilote, directeur

À l'EMB, ça déménage !

BONNE ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 !